



La toute petite section



École le Petit Charlemagne

Qu'est-ce que la TPS ?

La classe de TPS est un dispositif spécifique de l'école maternelle.

Il s'agit, tout en prenant en compte les **besoins particuliers** des enfants de **2 ans**, d'amener les enfants à venir à l'école avec **plaisir** et **envie** pour de meilleurs apprentissages.

Les objectifs premiers seront le développement du **langage**, la **socialisation** et le **développement moteur**.

Les **parents** sont **acteurs** de l'apprentissage et sont invités à participer aux **projets éducatifs** menés tout au long de l'année.



Quand ?

Votre enfant peut rentrer le lendemain de ses 2 ans jusqu'au 31 décembre 2015.



Comment ?

Vous aimeriez que votre enfant rentre en TPS ?

Informez la mairie et l'école très rapidement.

Une commission désignera les 15 enfants qui pourront en bénéficier.



Mon enfant sera-t-il scolarisé toute la journée ? NON, il ne sera accueilli que la matinée.

Mon enfant n'est pas propre, est-ce qu'il peut suivre la TPS ? OUI, les couches sont acceptées.

Si mon enfant suit une TPS, il ira plus vite au CP ? NON ! Votre enfant passera **4 ans à l'école maternelle**.

Je travaille. Mon enfant sera-t-il prioritaire ? NON, la commission prend en compte plusieurs critères.

J'habite loin de l'école, est-ce que mon enfant fera toute sa scolarité au Petit Charlemagne ?

NON, si vous dépendez d'un autre secteur, **votre enfant retournera OBLIGATOIREMENT dans son école de rattachement pour sa petite**